

QUE FAIT UN·E ÉLECTRICIEN·NE DE MONTAGE ?

ACTIVITÉS

SPÉCIFICITÉS DE L'APPRENTISSAGE EN FILIERE DUALE

ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

HORAIRE TYPE

CONDITIONS DE PROMOTION

NOMBRE DE PÉRIODES DE COURS AU CFPC PAR BRANCHE

PROCÉDURE DE QUALIFICATION

RÉFÉRENCES ET CONTACTS

ÉLECTRICIEN·NE DE MONTAGE

CFC (3 ANS)

QUE FAIT UN·E ÉLECTRICIEN·NE DE MONTAGE ?

Les électriciens ou électriciennes de montage réalisent les installations nécessaires à l'utilisation de l'énergie électrique et des appareils de communication à l'intérieur et autour des bâtiments.

A partir de plans établis par le bureau technique, ils réalisent des installations simples : éclairage, alimentation électrique pour cuisinière, chauffage, frigo, transformateur, pompe à chaleur, ventilation, etc. Ils mettent également en place des systèmes de sécurité et de signalisation.

ACTIVITÉS

Dans le cadre de leur métier, les électricien-ne-s de montage sont amené-e-s à conduire les activités suivantes :

Installation des systèmes et appareils

- préparer le matériel, organiser son transport et son entreposage sur le chantier ;
- installer des boîtes à encastrer destinées à recevoir des appareils ;
- disposer et fixer les tubes de conduites avant le coulage de la dalle ;
- repérer l'emplacement des éléments de l'installation: prises, interrupteurs, boîtes de dérivation, etc. ;
- creuser des entailles ("saignées") dans les murs pour y loger et sceller les tubes ;
- tirer les câbles, raccorder les prises, les interrupteurs, les tableaux électriques;
- respecter, en toute circonstance, les normes techniques et les règles de sécurité ;
- installer et raccorder les appareils électriques, de sécurité, de commande à distance, etc;
- effectuer les contrôles et les réglages nécessaires au moyen d'appareils de mesure de tension, d'intensité et de puissance, avant la mise en service.

SPÉCIFICITÉS DE L'APPRENTISSAGE EN FILIERE DUALE

L'apprentissage en filière duale se caractérise par la signature d'un contrat avec une entreprise formatrice. La pratique est suivie en entreprise et les cours théoriques au CFPC. Les apprenti-e-s sont rémunéré-e-s et disposent de 6 semaines de vacances par année.

Le site www.orientation.ch renseigne à la fois sur les métiers et sur les places d'apprentissages disponibles.

Le site <http://www.citedesmetiers.ch/> contient des informations sur l'apprentissage.

Pour entrer en apprentissage, un test d'aptitude est demandé par les entreprises formatrices. Dans les métiers de l'électricité du bâtiment, il s'agit du test EVA (évaluations informatisées des connaissances scolaires). L'inscription à ce test se fait sur le site de la cité des métiers.

Cours inter-entreprises

Les cours inter-entreprises (CIE) visent à transmettre et à faire acquérir un savoir-faire de base. Ils complètent la pratique professionnelle en entreprise et les cours de connaissance professionnelle du CFPC. Ceux-ci sont organisés par l'Association Cours des Installateurs Electriciens Genevois (CIEG) : <https://cieg.ch/>

ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

Les électricien-ne-s de montage travaillent généralement à l'abri des intempéries, sur les chantiers de nouvelles constructions ou de bâtiments en rénovation. Certaines de leurs activités sont éprouvantes physiquement. Ils travaillent en petite équipe et collaborent avec des installateur·trice-s électricien-ne-s qui supervisent les tâches complexes. Sur les chantiers, ils coordonnent leurs interventions avec celles d'autres professionnels du bâtiment. Chez les privés, ils dépannent ou améliorent certaines installations simples.

HORAIRE TYPE

Dual – 1ère, 2^{ème} et 3^{ème} année

Horaire théorie	1 JOUR AU CFPC	4 JOURS EN ENTREPRISE
07:15 08:00	Connaissances professionnelles	
08:05 08:50	Connaissances professionnelles	
08:55 09:40	Connaissances professionnelles	
10:05 10:50	Connaissances professionnelles	
10:55 11:40	Connaissances professionnelles	
11:45 12:30		
12:40 13:25	Connaissances professionnelles	
13:30 14:15	Culture générale	
14:35 15:20	Culture générale	
15:25 16:10	Culture générale	

CONDITIONS DE PROMOTION

La promotion dans la filière CFC se fait à l'année. Un-e apprenti-e est promu-e lorsque sa moyenne de théorie est égale ou supérieure à 4.0 et qu'il-elle n'a pas plus d'une branche inférieure à 3.0.

NOMBRE DE PÉRIODES DE COURS AU CFPC PAR BRANCHE

Enseignement	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	3 ^{ème} année	Total
a. Connaissances professionnelles				
Mathématiques	80			80
Électrotechnique	80	60	80	220
Sciences	40	20		60
Schéma	40	80	40	160
Télématique		40	40	80
NIBT		40	40	80
Laboratoire			40	40
Total	240	240	240	720
b. Culture générale	120	120	120	360
Total des périodes d'enseignement	360	360	360	1080

PROCÉDURE DE QUALIFICATION

Pondération des notes du domaine de qualification	%
Travail pratique	40 %
Connaissances professionnelles	20 %
Culture générale	20 %
Note d'expérience*	20 %
Total	100 %

*La note d'expérience correspond à la moyenne, arrondie à la première décimale, des notes concernant l'enseignement des connaissances professionnelles et des cours interentreprises acquises durant les 3 ans de formation.

La procédure de qualification est réussie si la note de travail pratique est supérieure ou égale à 4,0 et si la note globale est supérieure ou égale à 4,0.

RÉFÉRENCES ET CONTACTS

EIT.swiss réunit tous les groupes professionnels formés par l'association en tant que représentante de la branche électrique au sein de la technique du bâtiment en Suisse : <https://www.eitswiss.ch/fr/>

L'**AIEG** (Association des Installateurs Electriciens du canton de Genève) : <https://aieg.ch/>

Le **CIEG**, l'Association Cours des Installateurs Electriciens Genevois : <https://cieg.ch/>